

## Investisseurs et analystes fêtent Lindt & Sprüngli

> **Chocolat** Les ventes ont progressé de 17,4%

«Impressionnant», «Lindt & Sprüngli joue dans une autre ligue», «croissance excellente», «année exceptionnelle»... Mardi, les analystes financiers ont, chacun leur tour, clamé leur admiration devant les chiffres de ventes 2014 publiés par le chocolatier suisse. Le groupe basé à Kilchberg (ZH) a, une nouvelle fois, dépassé les attentes et enregistré de nouveaux records. Laissant présager le meilleur pour le 10 mars, date à laquelle il publiera ses comptes détaillés.

Avec un chiffre d'affaires de 3,39 milliards de francs (+17,4%), le chocolatier zurichois peut se vanter de «dépasser pour la première fois nettement le seuil de 3 milliards», explique-t-il dans un communiqué de presse. Et même si l'on ne prend pas en compte l'acquisition du confiseur américain Russell Stover Candies réalisée en juillet de l'an dernier, la croissance organique a bondi de 9,8%, dépassant ainsi son objectif stratégique se situant entre 6 et 8%.

Pour l'analyste de la banque Vontobel Jean-Philippe Bertschy, l'information clé à retenir de cette publication préliminaire se trouve ici: avec ces chiffres, «nous comprenons que Russell Stover a publié une croissance à deux chiffres sur l'année, ce qui est l'information positive du jour», a-t-il commenté dans une note. Les investisseurs l'ont bien

compris. En fin de journée, l'action la plus chère de la bourse suisse gagnait 3,07% à 5205 francs. Même si «de légères améliorations du comportement à la consommation» sont senties en Amérique du Nord, le climat économique reste toutefois «frileux» en Europe, juge le chocolatier.

### Hausse du dividende à venir

Autres difficultés auxquelles Lindt & Sprüngli a dû faire face: «la hausse des cotations des matières premières importantes ainsi qu'une forte concurrence au niveau des prix», note le communiqué. Sur 2014, le prix du cacao a en effet grimpé d'environ 10%, atteignant un pic à la fin du mois de septembre dernier, poussant d'autres producteurs – comme Mars – à augmenter le prix de ses barres chocolatées. Enfin, comme chaque année, les taux de change, franc fort en tête, ont également influencé négativement les ventes de 1,1 point de pourcentage.

Les actionnaires devraient recevoir pour l'exercice 2014 un dividende plus important que l'année précédente, a indiqué mardi le directeur général et président du conseil d'administration Ernst Tanner dans un entretien à l'agence AWP. La décision n'a toutefois pas encore été prise, a-t-il précisé. **Valère Gogniat**

## Une banque en ligne s'attaque à la réglementation suisse «désuète»

> **Courtage** Une réunion est prévue avec des acteurs du secteur

C'était juste avant Noël. La banque en ligne genevoise Dukascopy a envoyé une lettre officielle à la Finma, le gendarme suisse des banques, et à l'Association suisse des banquiers (ASB) pour demander des changements réglementaires dans son secteur. Cela concerne surtout un point précis: l'identification des clients par copie certifiée de la carte d'identité, à la poste ou auprès d'un notaire.

Un détail? Pas du point de vue de la banque, spécialisée dans le courtage de devises en ligne. «Nous en parlons depuis 2011, mais, aujourd'hui, il faut décider. Nous devons savoir si nous pouvons continuer à nous développer en Suisse ou si nous devons concentrer nos efforts à l'étranger où nous avons déjà des filiales», explique Andrey Duka, fondateur de Dukascopy. Car cette exigence, qu'il juge désuète, n'a plus cours dans les places concurrentes de la Suisse, poursuit-il, étude comparative à l'appui.

De fait, le responsable compare le temps exigé pour ouvrir un compte en ligne en Suisse (entre dix jours et un mois), par rapport à la Grande-Bretagne, notamment, où quelques minutes peuvent suffire. De même en France, en Allemagne, au Luxem-

bourg, aux Etats-Unis ou à Singapour, pour n'en citer que quelques-uns, une simple copie de la carte d'identité est jugée suffisante par les autorités. Selon le banquier, cette règle suisse n'est plus adaptée à l'ère d'Internet où tout va plus vite. Et elle coûte aux acteurs suisses: «Lorsqu'un individu se montre intéressé à ouvrir un compte, il y a 45% de chance qu'il finisse par le faire lorsqu'il commence les démarches en Suisse, contre 65% dans une de nos filiales en Europe.» Pour lui, cela signifie que la place financière suisse est désavantagée parce que les clients étrangers préféreront se tourner vers des banques basées ailleurs, où la procédure est plus rapide.

La question préoccupe le secteur. Plusieurs acteurs ont ainsi décidé de se réunir la semaine prochaine pour en parler. Swissquote et IG devraient rejoindre Dukascopy.

### Swissquote abonde

Patron de Swissquote, Marc Bürki abonde: «C'est un désavantage pour la Suisse et les clients ne comprennent pas cette demande, alors qu'on pourrait envisager des moyens plus modernes pour les identifier.»

Dukascopy a notamment souligné l'initiative des autorités allemandes, qui considèrent désormais l'identification par vidéoconférence comme équivalente à une rencontre en face à face. Andrey Duka ajoute que la technologie et les smartphones, permettent une identification encore plus sûre par des empreintes digitales ou une reconnaissance oculaire.

Marc Bürki estime en outre que le sujet doit être amené devant l'Association suisse des banquiers. Il estime qu'il y a de fortes chances qu'il y ait une évolution sur ce point dans la Convention relative à l'obligation de diligence des banques. Contactée, l'ASB confirme avoir connaissance des «exigences postulées par Andrey Duka». Le lobby ajoute prévoir d'en «discuter en interne». Pour l'instant, ajoute l'ASB, le processus – ouvrir un compte en se présentant à la banque ou par correspondance avec une copie certifiée – est réglé par la Convention relative à l'obligation de diligence des banques. En tous les cas, la Finma décidera si une adaptation est nécessaire. Contactée, cette dernière n'a pas souhaité faire de commentaire.

**Mathilde Farine**